



CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL

de la séance plénière du Conseil général
du mardi 28.05.2024

Grande Salle Hôtel-de-Ville

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 05 décembre 2023
 2. Comptes 2023 de la Commune de Martigny
 - a. Rapport de l'organe de révision FIDAG
 - b. Approbation par le Conseil général
 3. Message du Conseil municipal relatif au règlement sur le cimetière
 - a. Approbation par le Conseil général
 4. Divers
-

Martigny, Mai 2024

CONSEIL GENERAL

Sommaire

1	Introduction.....	3
2	Approbation de l'ordre du jour	3
3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 05 décembre 2023.....	3
4	Approbation des Comptes 2023 de la ville de Martigny.....	3
4.1	Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay des Combes	3
4.2	Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari.....	7
4.3	Groupe Le Centre / Pilar Dini.....	8
4.4	Groupe Les Vert.es / Jacques Claivoz	9
4.5	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi.....	9
4.6	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	11
4.7	Rapport de l'organe de révision FIDAG.....	13
4.8	Vote	13
4.9	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	13
5	Message du Conseil municipal relatif au règlement sur le cimetière	14
5.1	Rapport de Commission Environnement, énergie, urbanisme et sécurité / Roger Maret.....	14
5.2	Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari.....	14
5.3	Groupe Le Centre / Stéphane Veya	15
5.4	Groupe Les Vert.es / Jacques Claivoz	15
5.5	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi.....	16
5.6	Vote	17
5.7	Commentaire du Conseil municipal / Dorian Farquet	17
6	Divers	17
6.1	Commentaire du Conseil municipal / Dorian Farquet	17
6.2	Commission santé, affaires sociales et formation / Séverine Cesalli	17

CONSEIL GENERAL

1 Introduction

Le président Monnet souhaite la bienvenue au 11^{ème} plenum de la législature et rappelle que les enregistrements se font au micro dans le respect mutuel des uns et des autres.

Excusé-e-s : Justin Vouillamoz, Thierry Giroud.

Nous sommes 51 membres présents. Votants : 50 à main levée.

Le président Monnet souhaite la bienvenue à Mme Christophe Escobar Vaudan, nouveau conseiller général du groupe Les Vert.es. Il a d'ores et déjà pris ses fonctions dans la Commission de Gestion. Bienvenue également à Mme Tania Zito, Secrétaire municipal.

Le président Monnet nous fait également d'un courrier de remerciement des Cartons du cœur pour le don octroyé en 2023 de la part du Conseil général.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est annoncé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 05 décembre 2023
2. Approbation des comptes 2023 de la ville de Martigny
 - a. Rapport FIDAG
 - b. Approbation du Conseil général
3. Message relatif du Conseil municipal relatif au règlement du cimetière
4. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité à des membres présents.

3 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 05 décembre 2023

Le PV est accepté à l'unanimité des membres présents.

4 Approbation des Comptes 2023 de la ville de Martigny

4.1 Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay des Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Réunis à trois reprises en avril et en mai 2024, les membres de la CoGest ont examiné les comptes 2023 présentés par l'Administration communale.

La CoGest remercie les personnes impliquées pour leurs réponses et précisions apportées à leurs questions. Un merci spécial à Mme Zito et à M. Petoud, ainsi qu'à Madame la Présidente Anne-Laure Couchepin Vouilloz.

Les comptes 2023 présentent un résultat équilibré, supérieur aux prévisions budgétaires. Des événements ponctuels liés aux impôts sur les personnes physiques, sur les gains immobiliers, sur les donations et successions ont généré des recettes ayant permis l'attribution d'un montant à la réserve de politique budgétaire de CHF 2'500'000.00.

CONSEIL GENERAL

Les charges du compte de résultat s'élèvent à CHF 128'117'498.08 contre CHF 121'104'970.00 au budget 2023 et de CHF 119'802'396.80 aux comptes 2022.

Les revenus du compte de résultat s'élèvent à CHF 128'285'764.61 contre CHF 120'409'510.00 au budget 2023 et CHF 119'918'449.90 aux comptes 2022.

La marge d'autofinancement de CHF 9'415'484.95 est supérieure de 2'570'044.95 par rapport au montant budgété de CHF 6'845'440.00.

Les amortissements comptables atteignent le total de CHF 7'618'366.74.

Les investissements nets de CHF 18'311'585.99 sont légèrement inférieurs au montant planifié dans le budget de CHF 19'055'000.00.

La marge d'autofinancement ne couvrant pas les investissements planifiés, le recours à l'emprunt s'est avéré nécessaire pour l'année 2023.

L'endettement par habitant passe de CHF 437.00 au 1er janvier 2023 à CHF 847.00 au 31 décembre 2023. Il est considéré comme endettement faible.

La fortune au bilan au 31 décembre 2023 est de CHF 44'487'704.88.

Message

L'année 2023 reste un exercice marqué par de nombreux investissements d'envergures pour notre Cité. Sans être exhaustif, on rappellera que plusieurs projets urbains ont abouti durant cet exercice, notamment le réaménagement de l'Avenue de la gare, la nouvelle piste d'athlétisme, le terrain synthétique ainsi que le terrain de baseball du complexe d'Octodure, le pavillon couvert de la Dranse, le bâtiment Jean de Châtillon et l'ancienne maison communale dans le quartier de la Bâtiaz ainsi que la place et le parking souterrain du Manoir.

Durant ce même exercice, plusieurs chantiers sont également en cours tels que le passage inférieur des Neuvilles, de la place de Vison à Charrat, de la salle de gym de l'Ecole de Martigny-Bourg, du Centre de Loisirs et de Culture de Martigny ainsi que la transformation de l'Ecole-Club Migros en UAPE. On n'oubliera pas également le chantier de Barryland qui a démarré en 2023 et qui devrait aboutir dans le courant de l'année 2025.

En vue d'un potentiel projet d'extension du centre de formation professionnelle et de la mise à jour des terrains des Neuvilles, la ville a échangé, sans soulte, différents terrains avec la Paroisse Catholique Romaine de Martigny. L'incidence est purement comptable car elle concerne autant le patrimoine financier que le patrimoine administratif.

L'année 2023 restera finalement marquée par la disparition de M. Léonard Gianadda généreux mécène envers l'ensemble de la population.

Administration générale

Un montant d'honoraires de CHF 25'309.50 a été relevé pour la révision des comptes. Ce montant correspond aux travaux effectués, ils apportent également une certaine plus-value dans l'analyse et l'amélioration des processus internes à l'Administration.

Formation

Un projet de nouvelle école dans le secteur de la Bâtiaz est en cours. Le projet prévoit une école de 320 élèves, une salle de gym simple et une UAPE.

Culture, sports et loisirs, église

Différents travaux ont été réalisés à la patinoire. Les cabines de chronométrage, les bancs de pénalités et les bancs des joueurs ont été remplacés. Le montage de structures métalliques supportant les filets de protection publique derrière les buts a aussi été nécessaire. Les fosses existantes ont dû être fermées et isolées pour les cabines d'arbitrage. Des mâts pour l'installation de caméras ont été demandés pour la télévision. La police municipale

CONSEIL GENERAL

a demandé une sécurisation supplémentaire des grillages existants sur le parking à la rue d'Oche.

Compte tenu de ces divers éléments, la patinoire voit sa durée d'utilisation prolongée de 10 ans.

A ce jour, les communes de Martigny et Martigny-Combe font partie d'un Conseil « mixte ».

Une convention lie la Paroisse catholique romaine et l'Administration mixte qui définit les relations réciproques en matière de contribution à la vie paroissiale, la conciergerie et les frais d'entretien des églises et chapelles et les revenus de la Paroisse. Le Conseil mixte se charge aussi de la gestion du Cimetière. Le financement se fait sur la base d'assignations versées par les deux Communes calculées sur la base du dernier recensement.

Santé

Néant.

Prévoyance sociale

La fin des travaux à l'UAPE est normalement prévue pour la fin de cette année avec une ouverture de la structure prévue en janvier 2025. L'Association de la Petite Enfance assurera le financement de l'exploitation.

Mobilité et voies de communication

A ce jour, c'est la ville de Martigny qui est titulaire de la concession du bus urbain.

Le gestionnaire TMR établit les horaires et les services.

Un point a également été fait sur l'avancement de plusieurs dossiers en cours, notamment :

- Passage des Neuilles : un nouveau planning a été établi. Les travaux spéciaux du ripage du pont TMR sont prévus au début juillet 2024. La rue des Neuilles, tronçon Finettes/Simplon sera ouverte à toute circulation pour octobre 2024. Les travaux de finitions sont prévus pour le printemps 2025.
- Place des Gens du voyage : le Service de la Mobilité du Canton du Valais a développé le projet, il a préparé le dossier pour la mise à l'enquête en mars 2024. La Commune a déjà transmis ses remarques.
- Le giratoire du Mont d'Ottan : une séance de coordination a eu lieu en avril 2024 avec le Maître d'Ouvrage (Canton), les Mandataires, TMR et les Services techniques de Martigny. Les détails techniques sont à affiner à la suite de l'exécution de 2 forages géologiques sur le site. Le rapport technique et les coûts sont tributaires de cette géologie. Une réalisation est prévue en 2026/2027.

Environnement et aménagement du territoire

Avec l'entrée en vigueur du Plan Directeur cantonal le 1^{er} mai 2019, les Communes ont pour tâche de réviser leur PAZ RCCZ d'ici au 1^{er} mai 2026. Le Conseil Municipal reçoit régulièrement des informations sur l'avancée du projet.

Dès la rédaction du projet de révision et en tenant compte des remarques du Canton, une information sera donnée au Conseil général pour préavis et à la suite du travail effectué en collaboration avec le Canton, le Conseil Général pourra prendre sa décision. Une information publique suivra avec la mise à l'enquête et l'homologation du Conseil d'Etat.

Services économiques

L'ouverture du restaurant et des bains du complexe « Lo Dzé » est annoncée pour le 27 septembre 2024, la fin du chantier de l'hôtel pour fin 2024 et son ouverture en mars 2025.

Les projets de développement durables suivent leur cours avec la poursuite de l'élaboration du plan climat, le suivi des projets des 10 ans de MYEnergie, l'intégration à la Commission énergie des écoles du projet de cour d'école vert et le suivi des indicateurs PDE et Cité de l'Énergie d'entente avec Sinergy.

La CoGest remercie Madame la Présidente Anne-Laure Couchepin Vouilloz pour sa présentation du Service de la

CONSEIL GENERAL

Promotion économique qui a fait l'objet d'une séance thématique.

Il ressort du message que 236 entreprises ont ouvert leurs portes en 2023. Dans le détail, il s'agit de 136 entreprises de services, de 56 établissements publics et de 44 entreprises actives dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie.

La stratégie économique de la ville nous a également été présentée.

L'encrage sur le territoire communal de nouvelles sociétés, le positionnement de Martigny comme pôle attractif, de même que la promotion du tourisme et de la culture comme les secteurs intrinsèquement liés à l'économie sont des points mis en avant.

L'Administration communale bénéficie également de leviers fiscaux qui permettent à certaines conditions d'obtenir des exonérations pour les nouvelles entreprises.

Il en ressort que notre ville possède de nombreux atouts pour intéresser de futurs investisseurs, tant dans le domaine des PME que des grandes entreprises.

Plusieurs projets déjà en cours ou à venir nous ont également été présentés, lesquels ne font que confirmer l'attractivité de notre Commune.

Si les lignes directrices de la promotion économique ont convaincu, la CoGest regrette que ce potentiel de notre Cité ne soit pas mieux connu ou communiqué à l'extérieur et trouverait opportun que des démarches proactives soient mises en place, ce également dans une optique d'amélioration de notre marge d'autofinancement dans le moyen-long terme.

La CoGest reste finalement consciente que les résultats d'un dicastère comme la promotion économique sont difficilement quantifiables et ne peuvent que difficilement être appréciés dans le court terme, raison pour laquelle un point de la situation pourra être fait dans les exercices à venir.

Finances et Impôts

Un montant de CHF 913'783.00 est constaté en diminution sur les personnes morales. Ce manco est principalement dû à un seul contribuable qui représente environ le 50 % des recettes annuelles de l'impôt sur le capital. Les pertes comptables conséquentes subies en 2022 par celui-ci impactent l'imposition 2022 et la provision d'imposition 2023 pour plus de 800'000.00.

Petit livret

Lors de l'échange de terrain avec le Groupe Mutuel pour le projet de prolongation de la rue du Grand Verger, un reliquat se trouvait hors du périmètre du plan de quartier de la place de Rome. L'autorisation d'aménager un parking étant en force, la Commune a décidé d'aménager ce terrain en fonction dans le cadre des travaux de la route.

La CoGest a reçu des informations détaillées sur le fonctionnement de la Fondation sociale fondée en 1998, dans le but de venir en aide aux personnes en difficultés financières passagères, domiciliées sur le territoire communal. Les prestations sont en principe subsidiaires et proportionnelles. Elles peuvent être accordées pour une aide au logement, une aide ponctuelle pour des factures de lunettes, des frais dentaires, des frais de formation, un encouragement à des activités sportives ou culturelles, des aides pour les seniors, une aide à l'enfance et à la jeunesse et une subsidiarité en cas de maladie et de handicap. La fondation a octroyé un montant global de CHF 49'766.00 en 2023.

La CoGest a relevé plusieurs recours à des crédits supplémentaires dans le cadre de travaux de transformations/rénovations en cours, notamment pour le parking souterrain du Manoir avec un crédit complémentaire de CHF 335'000.-- décidé le 22 août 2023, montant qui s'ajoute au crédit complémentaire de CHF 400'000.-- décidé le 5 avril 2022 pour un investissement total de CHF 2'700'000.--.

S'agissant de travaux de rénovation, la CoGest est consciente de la difficulté de planifier et de budgéter de façon précise de tels travaux, les imprévus étant presque inévitables dans ce type de chantier.

En l'état, notre Commission ne peut dès lors que constater un recours régulier à ce type de crédits supplémentaires



CONSEIL GENERAL

pour les travaux de rénovation, la Commission de l'environnement, édilité, urbanisme et sécurité étant pour le surplus mieux à même de se prononcer sur la pertinence de ces crédits, de même que sur l'éventuelle opportunité de budgéter, avant le début des travaux, le coût total de telles réfections de façon plus précise.

Cela étant, dans le contexte d'investissements importants planifiés par la Commune durant l'exercice 2023, les finances communales restent saines, les charges étant maîtrisées, de même que la gestion des nombreux dossiers en cours.

La CoGest rappelle toutefois que tous les indicateurs financiers ne sont pas bons, à l'instar du taux d'autofinancement de 5.3 % qui est considéré comme mauvais, l'effort visant à améliorer la marge d'autofinancement dans les exercices à venir devant se poursuivre.

Le résultat supérieur aux prévisions de CHF 2'570'045.-- pour l'exercice 2023 reste évidemment positif dans le contexte économique rappelé ci-dessus, notre Exécutif étant ainsi en mesure de poursuivre les développements importants de la Ville sur la base d'une situation financière saine.

Conclusion

Les membres de la CoGest approuvent à l'unanimité la gestion et les comptes 2023 tels que présentés, de même que les crédits complémentaires qu'ils impliquent.

4.2 Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a étudié les comptes 2023 avec attention, de même que le fascicule avec les informations complémentaires. Nous remercions tous les intervenants qui contribuent à ce que ces écritures comptables ressortent toujours le plus clairement possible pour nous.

C'est sous la surprise, mais à notre grande satisfaction que nous constatons que la commune de Martigny a bouclé son exercice 2023 avec des chiffres bien meilleurs que ceux budgétés et surtout des comptes positifs. Comptabiliser un excédent de près de Fr. 170'000.- alors qu'on avait un budget déficitaire, cela nous réjouit. Ce résultat est satisfaisant grâce aux recettes fiscales inattendues des contribuables, mais également suite à des crédits en lien avec les impôts sur les successions et donations. Ces opérations ont permis de renflouer le fond de réserve de la politique budgétaire, pour un montant de Fr. 2'500'000.-, ce qui démontre la conscience et la responsabilité plutôt sécuritaire de nos élus dans cette situation économique toujours incertaine. Notre groupe apprécie ce choix.

Du côté de la marge d'autofinancement, les résultats sont effectivement meilleurs, pratiquement plus de Fr. 2'500'000.- de plus que les chiffres budgétés, cependant le groupe PLR relève tout de même que nous avons un facteur économique qui qualifie cette marge comme étant toujours mauvaise. Elle continue de nous inquiéter, on souhaite et on espère que pour les exercices à venir cette marge d'autofinancement évolue favorablement et de manière significative, afin qu'elle puisse être notée comme étant bonne par les facteurs économiques.

Nous l'avons compris, de grands projets tels que l'Avenue de la Gare, le Centre des loisirs, le stade d'Octodure ont vu le jour, de nouveaux sont en cours comme le passage des Neuvilles, l'Ecole Club Migros transformée UAPE, les investissements dans le domaine de l'énergie ; c'est réjouissant, nécessaire et très important pour Martigny, pour répondre aux besoins des citoyens octoduriens.

Des cycles d'investissement aussi élevés ne nous permettront cependant pas d'améliorer la marge d'autofinancement, c'est pourquoi nous attirons l'attention de notre exécutif communal afin de continuer à être prudent dans les investissements projetés. Nous souhaitons également que notre exécutif reste attentif et qu'il garde une attention toute particulière sur les devis à recevoir, afin de ne pas être amené à devoir souscrire des crédits complémentaires et/ou avoir recours à des emprunts complémentaires ; les taux d'intérêts sur le marché étant toujours très hauts.

CONSEIL GENERAL

De plus, si nous nous satisfaisons des rentrées fiscales inattendues (ou exceptionnelles), nous ne pouvons pas compter là-dessus pour nos résultats comptables. Le groupe PLR souhaite qu'un travail plus spécifique soit entrepris afin de mettre davantage en avant la promotion économique de Martigny et de favoriser de ce côté-là aussi le développement de nos précieux terrains, de notre économie afin d'accueillir de nouvelles entreprises qui génèrent des emplois et des rentrées fiscales perceptibles.

Malgré la difficulté à circuler parfois, si bien que ..., il nous semble également opportun de le soulever et ce n'est jamais de trop, il fait toujours bon vivre sous les Platanes de Martigny, parce que notre commune est bien gérée, qu'elle va bien, que de beaux projets durables et magnifiques se développent sur notre territoire.

Le groupe PLR approuve à l'unanimité les comptes 2023 de la Commune de Martigny, tels que présentés.

4.3 Groupe Le Centre / Pilar Dini

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements, à tous les collaborateurs de la ville de Martigny, pour leur travail acharné et leur dévouement au service de notre communauté. Le fascicule remis au Conseil général est une source précieuse d'informations détaillées, témoignant de la transparence et de la rigueur avec lesquelles les comptes ont été établis.

Le groupe du Centre profite également de ce message, pour remercier les membres de la CoGest, et en particulier son Président Julien Lattion, et son rapporteur, Robert Gay-des-Combes, pour leur travail une fois encore, d'excellente facture, ayant permis de relever les éléments importants des comptes.

La lecture des comptes 2023 de la Municipalité ne peut être que réjouissante, au regard de la conjoncture mondiale de l'année dernière. Cet enthousiasme se doit toutefois d'être tempéré. Une analyse plus approfondie nous montre que les charges ont augmenté, de manière contrôlée et modérée, certes, mais que cette hausse risque de s'inscrire dans la durée, notamment au gré des futurs investissements, que notre commune devra réaliser prochainement, nous pensons ici, en particulier, à la nouvelle école au Chemin du Milieu, à la finalisation espérée de la route d'Ottan, certains diront, espérons-le, avant l'achèvement de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais.

De plus, la lecture plus précise de ces mêmes comptes nous montre également une augmentation des recettes qui, bien sûr, est une très bonne chose. Une nouvelle fois, cet enthousiasme se doit d'être tempéré. Le message du Conseil Municipal nous indique qu'en plus de rentrées supplémentaires sur les personnes physiques, des événements ponctuels liés aux impôts sur les gains immobiliers, sur les donations et les successions ont permis d'attribuer un montant à la réserve de politique budgétaire. Cet état de fait, mis en relation avec les prévisions de croissance, plutôt pessimistes, exprimées par les experts de la confédération laisse présager, qu'il sera difficile de compter sur de tels revenus dans le futur.

Ne nous méprenons pas. Ce message se veut positif. Les comptes sont bons et une partie importante de l'augmentation des charges, notamment les coûts de l'énergie ou les transferts de charges du canton dans le domaine social ne sont pas en main communale. Il est toutefois crucial de comprendre que parvenir à l'équilibre dans les années à venir pourrait s'avérer être un numéro de funambulisme.

Afin de conserver le niveau des prestations offertes par la Municipalité dans le futur, il est impératif d'augmenter les recettes de la commune et cela bien sûr sans toucher aux taux d'imposition. Pour ce faire, un développement du tissu économique local, nous semble essentiel. La venue de nouvelles sociétés et de leurs collaborateurs ainsi que le développement des sociétés existantes nous permettrait de générer des recettes supplémentaires pérennes et ainsi maintenir la qualité de vie et les investissements nécessaires dans notre cité, que nous aimons tant. Le groupe du Centre va rester attentif sur ce sujet dans le futur.

En conclusion, le groupe du Centre approuve à l'unanimité de ses membres la gestion et les comptes 2023 de la Municipalité de Martigny tels que présentés, de même que les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.

CONSEIL GENERAL

4.4 Groupe Les Vert.es / Jacques Claivoz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe des VERT.E. S a contrôlé avec attention les comptes 2023 proposés ainsi que les différentes explications fournies par l'exécutif et leurs experts.

Sans revenir sur les chiffres déjà présenté par la Cogest, nous sommes globalement satisfaits des différents montants présentés qui témoignent de la bonne santé financière de notre ville mais aussi du respect du budget initialement proposé. Les VERT.E. S remercient l'exécutif ainsi que les chefs de service pour leur travail permettant de présenter des comptes excédentaires malgré l'important cycle d'investissement en cours.

Ce plenum étant probablement le dernier avant les prochaines élections, le groupe des Verts profite de l'occasion pour mettre en avant quelques points concernant le bilan de la législature qui va se terminer cette année. Dans un bilan, on regarde ce qui a été fait mais aussi ce qui n'a pas été fait durant la législature. Si d'importants investissements ont été réalisés pour remodeler l'avenue de la gare, étendre le CAD et rénover nos installations sportives, du point de vue des investissements faits dans la lutte contre le réchauffement climatique, on peut se demander « la ville de Martigny a-t-elle été meilleure que la Suisse récemment condamnée par la cour européenne des droits de l'homme pour ne pas avoir suffisamment agit ? »

Nous ne connaissons pas la réponse mais les éléments suivants ne sont pas à la hauteur des enjeux :

- En 4 ans, aucune piste cyclable ni bus urbain électrique n'est pleinement fonctionnel dans la ville, comme le sujet est en cours d'élaboration ou d'étude nous dirons qu'il s'agit plus d'un problème de timing que de volonté, rappelons toutefois que le réchauffement climatique lui ne s'arrête pas pour permettre à Martigny de réaliser sa transition vers la mobilité douce. Notons aussi que certaines villes comme Sion et Fribourg ont déjà un budget et des commandes fermes sur ce sujet donc une avance significative sur Martigny.

- En 4 ans, aucun plan climat, plan canopée ou plan biodiversité n'est en place, là aussi le chantier est en route nous assure-t-on alors que Vevey, Lausanne, Genève parmi les villes romandes ont déjà des éléments en place, preuve que c'est possible.

- La liste de courses à réaliser pour répondre au défi climatique est longue mais vous la connaissez déjà puisque nous la martelons depuis 4 ans donc je vais m'arrêter là et en venir directement à la conclusion qui est la suivante en lien avec l'approbation des comptes.

Est-il judicieux de mettre 2.5 millions en réserve dans l'état de crise climatique et sociale dans laquelle nous nous trouvons actuellement, au moment où la population voit son pouvoir d'achat diminuer pour la 3ème année consécutive suite aux hausses de prix sur l'énergie, les loyers et les assurances ?

En résumé si le groupe des Verts va accepter les comptes 2023, il espère vivement que ces 2.5 millions en réserve seront judicieusement utilisés pour le bien de tous les citoyens afin qu'il fasse bon vivre à Martigny non seulement en cette année électorale mais aussi lors des prochaines et ce malgré la crise climatique qui va s'aggraver car ne dit-on pas « gouverner c'est prévoir ».

4.5 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Notre groupe PS-GC a soigneusement examiné les comptes 2023 transmis par le Conseil municipal.

CONSEIL GENERAL

Tout d'abord, nous tenons à remercier toutes les personnes impliquées dans l'élaboration de ces comptes pour leur travail exceptionnel. Les résultats montrent une gestion prudente, mais plusieurs éléments suscitent des préoccupations que nous souhaitons aborder.

Points principaux des comptes 2023

1. Augmentation de la dette par habitant : La dette par habitant a augmenté de manière significative, passant de CHF 437 au 1er janvier 2023 à CHF 847 au 31 décembre 2023. Bien que cet endettement soit encore considéré comme faible, cette augmentation nécessite une vigilance dans les années à venir.
2. Résultat équilibré et supérieur aux prévisions : Les comptes 2023 présentent un résultat équilibré supérieur aux prévisions budgétaires, grâce à des recettes exceptionnelles. Cela a d'ailleurs permis l'attribution de CHF 2'500'000 à la réserve de politique budgétaire. Cependant, cette dépendance aux revenus imprévus pose la question de la durabilité de notre stratégie financière à long terme.
3. Charges et revenus : Les charges du compte de résultat sont supérieures de 7 millions de francs par rapport au budget, tandis que les revenus dépassent les prévisions budgétisées de 8 millions de francs. Bien que cette gestion soit globalement positive, nous devons nous interroger sur notre capacité à maintenir cet équilibre sans compter sur des recettes exceptionnelles.
4. Marge d'autofinancement : La marge d'autofinancement est supérieure de CHF 2'570'044.95 par rapport au montant budgété, mais ne couvre toujours pas les investissements planifiés, nécessitant le recours à l'emprunt. Cette situation n'est pas des plus confortables à long terme et appelle à une possible révision de nos priorités.
5. Investissements et projets en cours : Plusieurs projets d'infrastructure ont été réalisés ces dernières années tels que le réaménagement de l'avenue de la gare, la nouvelle piste d'athlétisme, le nouveau terrain de football synthétique et le terrain de baseball du complexe d'Octodure. Cependant, nous devons nous attendre à des surprises et des défis financiers, notamment avec la création d'une nouvelle école et la construction du Castel sans parler du cas de la patinoire qui sera tôt ou tard à l'ordre du jour.
6. Retards dans les travaux : Le retard pris dans les travaux des Neuvilles est préoccupant. Ces retards affectent non seulement notre budget, mais également la qualité de vie de nos citoyens. Une meilleure planification et gestion des projets est nécessaire pour éviter de tels désagréments à l'avenir.

Observations et recommandations

En tant que groupe de gauche, nous sommes profondément préoccupés par les difficultés croissantes rencontrées par notre population face aux augmentations. Il est impératif que la ville renforce ses mesures de soutien pour aider les plus vulnérables et atténuer les impacts de ces hausses sur leur quotidien.

En ce qui concerne les coûts, la CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) prévoit une augmentation des dépenses d'aide sociale de 2,4 % par an en 2023 et 2024, en raison de l'augmentation des loyers et des primes d'assurance maladie, de l'adaptation des besoins de base ainsi que du renchérissement général actuel.

C'est pour cela que nous souhaitons faire un point de situation sur la Caisse sociale communale, un des leviers pour venir en aide à la population :

La Fondation sociale de Martigny, créée en 1998, vise à venir en aide aux personnes en difficultés financières passagères, résidant dans notre commune. Elle regroupe les différents legs et donations importantes de la commune et est administrée par un conseil de fondation qui décide de l'octroi des prestations.

Les aides octroyées par la Fondation sont subsidiaires et proportionnelles, couvrant divers besoins tels que l'aide au logement, les factures urgentes, la formation professionnelle, les activités sportives et culturelles pour les jeunes, le soutien aux seniors, et les frais liés à la maladie et au handicap. En 2023, la Fondation a distribué un montant total de CHF 49'766.-, principalement pour des frais dentaires, d'électricité et de loyers, ainsi que pour la participation aux cotisations sportives et culturelles des enfants et adolescents.



CONSEIL GENERAL

Quand on sait que La Fondation Annette et Léonard Gianadda soutient généreusement la Fondation sociale avec un versement annuel de CHF 30'000.-, il est décevant de constater que la participation communale directe ne s'élève qu'à moins de CHF 20'000.- d'autant plus que la commune a récemment réduit de 10 % l'aide aux soins dentaires. Notre groupe estime qu'il est impératif d'augmenter significativement la contribution communale pour garantir un meilleur soutien à nos citoyens les plus vulnérables et de les informer qu'une telle aide existe. Notre préoccupation envers ces personnes dans le besoin est d'autant plus grande avec la disparition de M. Gianadda, mécène et bienfaiteur de la ville survenue en décembre 2023.

Un dernier point sur lequel nous insisterons est l'importance d'une communication transparente et régulière concernant l'avancement des projets et des finances communales. Une meilleure information du public et des parties prenantes contribuera à renforcer la confiance et l'engagement communautaire.

En conclusion, bien que notre groupe salue les efforts déployés par l'Administration pour maintenir une gestion financière saine et réaliser des investissements cruciaux, nous exprimons nos préoccupations quant à l'endettement croissant, les retards dans les projets et le besoin de soutien accru pour notre population. Il est essentiel de continuer à travailler ensemble pour assurer un avenir stable et prospère pour la population de Martigny.

Merci beaucoup pour votre attention et vous prions d'accepter les comptes tels que présenté.

4.6 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil général,
Madame la Secrétaire municipale,
Mesdames, Messieurs les chefs de service,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs, les invités,

Le Conseil a le plaisir de vous présenter les comptes 2023 avec un résultat équilibré supérieur aux prévisions budgétaires. Certains se réjouissent de ces comptes, d'autres s'en angoissent, le Conseil communal est clairement heureux de vous pouvoir vous présenter ces comptes définitivement et raisonnablement positifs avec plus de 2,5 millions que ce que nous avions escompté. La maîtrise des charges explique une partie de ces choses, elle s'inscrit dans la lignée de ce qui a été mis en place dans le cadre de l'élaboration du budget, à savoir détailler là où les choses sont essentielles ou elles ne le sont pas, sans baisser les prestations aux citoyens et citoyennes. Nous avons déjà appliqué cela sur 2023.

D'autre part nous avons eu des rentrées fiscales supplémentaires, notamment sur les personnes physiques, c'était un très bon élément, aussi des éléments extraordinaires, un gain immobilier, une donation et aussi les successions. Tous ces éléments font qu'on a pu mettre et être prévoyant à nos yeux, 2,5 millions dans la réserve de politique budgétaire. Cela aurait été pour nous une erreur de se dire en 2024 de claquer cet argent prévu, et justement si nous les plaçons dans la réserve, c'est parce qu'on est raisonnable et parce que nous souhaitons pouvoir financer pour pouvoir maintenir une qualité dans notre ville.

Avec 30 millions d'investissements pour 2023, dont presque 19 millions à la charge de la Ville, bien sûr qu'on ne peut pas avec notre propre argent, notre marge d'autofinancement, financer tous ces éléments-là. C'est important de mettre de l'argent de côté quand on le peut et c'est normal de devoir emprunter quand on est dans des hauts cycles d'investissements. Nous sommes en phase croissante.

La question qu'on avait échangée avec vous, c'est-à-dire, est-ce qu'on peut continuer sur ce haut cycle d'investissement, est-ce qu'on doit le faire, dans un contexte économique un peu torturé et des questionnements qui demeurent, c'était le pari de l'Exécutif de se dire que nous devons continuer, que notre ville reste agréable pour les citoyens, qu'il fasse toujours bien vivre à Martigny, cette année 2023 nous donne clairement raison.

Nous avons avancé dans des tas de travaux, avons amélioré l'efficacité énergétique de la ville, c'est évidemment des gros dossiers que nous portons avec Sinergy notamment, avec le déploiement du CAD ou du FAD, la pose de nombreux panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, notamment avec le projet « Martigny rénove » que nous avons lancé l'année passée. Dans ancrages assez forts pour vous dire que nous nous préoccupons de l'avenir de nos citoyens.



CONSEIL GENERAL

Nous avons aussi progressé comme il convient en mobilité douce, avec de nouvelles zones 30 qui ont été inaugurées à Charrat. Quant au débat de savoir si on est progressiste ou pas en matière de pistes cyclables, je le laisserai ouvert, car vous savez qu'il y a deux lignes possibles, soit travaillé sur des pistes qui soient tant pour les vélos, les voitures et les piétons, et c'est le pari de la ville qui fonctionne très bien.

170 arbres fruitiers ont été plantés par des enfants, c'est un détail, mais qui est important, et qui montre la préoccupation que nous avons de former la jeunesse aux enjeux d'avenir puis de continuer à lutter contre les îlots de chaleur. On peut dire que nous n'avons pas de plan climat, ce qui est vrai, mais on a des tas d'actions qui sont concrètes et qui démontrent qu'on fait avancer les choses. Le plan climat est finalement la synthèse de ce que l'on fera, et très souvent à Martigny on agit de manière pragmatique, on fait des actions, et après on voit que ça ne satisfait pas tout le monde que l'on fasse des actions mais qu'il faut encore mettre le ruban d'emballage,

Le ruban d'emballage viendra, mais ce qui est capitale c'est surtout de mener des actions. Le pré-de-foire a eu des arbres plantés l'année passée, qui sont clairement en lutte contre les îlots de chaleur.

Vous n'avez pas loupé le grand point de l'année passée qui est l'inauguration de l'Avenue de la gare où il y avait une véritable fête populaire, avec une véritable joie des citoyens, qui se sont tout de suite appropriés ces espaces ainsi que les commerces, on a eu de très bons retours, justement en termes de promotion économique.

Un petit clin d'œil à Léonard Gianadda qui nous a quitté en 2023, il avait financé des tas de choses et nous le remercions et continuerons au-delà de sa présence physique.

Vous vous préoccupez tout comme nous des enjeux de promotions économique, je salue qu'on ne peut pas juste faire un trait et ajouter les plus et les moins, ce n'est pas comme ça que l'on arrive à travailler, mais il y a des indicateurs qui nous permettent de nous dire si nous allons dans le bon sens. Le nombre d'entreprises, si ça continue d'augmenter, sur notre commune est clairement un indicateur de bonne santé. Aujourd'hui on a plus de 3140 entreprises qui sont sur notre commune, ce qui est plus que l'année d'avant. C'est un élément assez fort pour démontrer que la population augmente mais que les entreprises implantées sur notre commune, donc des places de travail également. Il y a aussi des projets comme le Barryland, il y a eu les premiers coups de pioches qui vont compléter notre dispositif, dans lequel on souhaite une promotion économique qui s'appuie sur le tourisme et la culture, ce sont des maillons forts de notre ville, et on est en train de planter des ancrages très importants.

Voici deux exemples, on a signé tout récemment en face de la halle 110 pour Action Parc, donc un grand parc d'aventure ou de loisirs qui prendra place à Martigny et on est en contact très proche d'une entreprise qui voudrait créer des boxes pour accueillir de nouvelles entreprises.

La ville de Martigny reste dynamique et je ne suis pas exhaustive, mais je tiens aussi à relever que grâce à l'IDIAP, on peut tabler aussi sur d'autres types d'entreprises qui s'établissent à Martigny. Ce sont plutôt des startups. Si vous prenez le nombre d'emploi qu'il y a à côté de l'IDIAP, c'est 63 emplois qui existent grâce à ce créneau de l'Innovation que nous poussons en avant. Tout comme vous, on se préoccupe de l'avenir économique de notre ville, qui passera non seulement par une bonne promotion économique, qu'on essaie chaque mois et chaque année, de redynamiser, cela va se poursuivre prochainement avec des annonces dans ce sens-là. Tout cela passe par un meilleur accueil des touristes et poursuivre avec des gens qui ont plaisir à vivre à Martigny, parce que si les citoyens ont un sentiment désagréable de notre ville, cela va amener un état d'esprit négatif. Aujourd'hui nous ne sommes pas dans cet esprit à Martigny, les citoyens pensent qu'il fait toujours bon vivre à Martigny et c'est une préoccupation constante que nous avons.

Donc nous continuons d'investir lourdement en 2024 avec parfois quelques petits décalages, mais franchement ils sont tout raisonnables, si on prend les Neuvilles, il y a les enjeux pour le pont des CFF qui est très important, alors oui il y a quelques semaines de différés, mais sur un projet de ce type, on ne peut pas dire que c'est normal parce que nous luttons contre, mais ce n'est pas des choses marquantes, on peut peut-être nous faire la reproche d'être trop ambitieux par rapport au rythme que l'on arrive à mettre, on aimerait toujours mettre pleins de choses et de réalisations dans notre budget, puis finalement on arrive pas à tout faire, parce que les entreprises, les forces humaines de nos collaborateurs sont ce qu'elles sont.

Dans l'ensemble, je trouve, et la commission de Gestion l'a relevé, que nous maîtrisons les dossiers, je vous remercie d'avoir été fair-play de le faire, dans un contexte qui est très volatile.



CONSEIL GENERAL

Je remercie tous les collaborateurs pour la bonne tenue de ces comptes et pour toutes ces réalisations, derrière ces réalisations il y a un travail énorme de nos collaborateurs, qui le font au quotidien et cela est toujours précieux. Palme d'or au service Parcs et Jardins pour la beauté de nos aménagements floraux et la variété des arbres, beaucoup de compliments de la parts des citoyens.

Tout comme vous on continuera de se préoccuper de nos éléments et nos curseurs pour voir s'ils s'installent dans le bon sens, nous sommes raisonnablement confiants.

4.7 Rapport de l'organe de révision FIDAG

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal,
Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil général,

C'est avec plaisir que je vous fais part des principaux éléments sortants de notre rapport, soit l'audit des comptes annuels 2023 de la ville de Martigny, comprenant le bilan au 31.12.2023, le compte d'investissement, le compte de résultat, le tableau du flux de trésorerie, ainsi que l'annexe aux comptes.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales sur la Loi sur les Communes selon l'Ordonnance sur la gestion financière des communes ainsi que sur la recommandation d'audit 60.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. La responsabilité d'établissement des comptes incombe au Conseil municipal alors que notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou qui résultent d'erreur et de délivrer en l'état un rapport contenant notre opinion d'audit.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualifications et d'indépendance conformément aux prescriptions légale et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec justement notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit nous relevons en outre que l'évaluation des participations et des éléments du patrimoine financier sont appropriés, que le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes, que l'endettement net de la Municipalité est considéré comme faible selon les indicateurs du MCH2, que l'équilibre financier atteint paraît assuré, selon notre appréciation, la Municipalité est capable de faire face à ses engagements et que l'entretien final avec le Conseil municipal a bien eu lieu.

Sur cette base, nous vous recommandons d'accepter les comptes annuels qui vous sont soumis ce soir.

4.8 Vote

Méthode : En personne, en se levant

Nombre de personnes votantes : 50

Acceptation : 49

Refus : 0

Abstention : 1

Les comptes 2023 sont approuvés par les membres présents.

4.9 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Le Conseil municipal vous remercie pour la confiance témoignée à travers ce vote. Je remercie M. Petoud et son équipe pour la bonne tenue et associe aussi notre secrétaire municipal, M. Dely, qui boucle avec nous cette année 2023. Merci pour toutes ces 29 années à disposition de la communauté martigneraïne.

CONSEIL GENERAL

5 Message du Conseil municipal relatif au règlement sur le cimetière

5.1 Rapport de Commission Environnement, énergie, urbanisme et sécurité / Roger Maret

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 25 mars, la CEEUS a eu l'occasion de se pencher sur le nouveau règlement du cimetière et plus précisément sur les changements opérés à la suite des remarques émises par le canton. La commission a aussi pris le temps d'évaluer et discuter de l'examen préliminaire du surveillant des prix.

De cette analyse approfondie, la CEEUS tient à relever certains points positifs :

L'intégration dans le règlement de la notion de défunt périnatal est une excellente chose. On sait combien peut être compliqué pour une famille de perdre son enfant lors de la grossesse. Donner à ces familles l'occasion de faire leur deuil dignement, un lieu pour le vivre et l'extérioriser est une reconnaissance de leur souffrance bien réelle et une attention appréciée et saluée par la CEEUS.

La CEEUS salue la remise à jour de ce règlement datant de 2013 pour mieux tenir compte de la situation présente, notamment concernant les nouvelles ordonnances, bases juridiques et directives actuelles. L'intégration des différentes formes de sépultures existantes nous paraît aussi importante. La commission est satisfaite aussi de constater que les thèmes de la biodiversité et du développement durable ont également trouvé leur place dans ce nouveau règlement.

Enfin, connaissant la sensibilité de ce sujet, la CEEUS tient à manifester à nouveau sa satisfaction devant la volonté de considérer que le cimetière est un lieu sans confession.

Cependant, quelques aspects du nouveau règlement ont fait l'objet de longs et intéressants débats. Les tarifs liés aux tombes à la ligne et aux niches en columbarium ont suscité quelques interrogations. En effet, sur ces 2 types de sépultures, la surveillance des prix recommande une adaptation à la baisse des tarifs prévus dans le nouveau règlement. Cependant, il semblerait que la commune veuille maintenir ces prix afin de garantir les nombreux investissements et aménagements à venir. La CEEUS se satisfait de cette explication, d'autant qu'il semblerait que la comparaison effectuée par la SPR ne soit pas très représentative de la situation de notre commune. La commission souhaite cependant et insiste sur le fait qu'elle attend du conseil municipal la mise en oeuvre d'une excellente communication sur le sujet afin d'éviter d'engendrer de l'incompréhension au sein de la population sur cette question si sensible, d'autant que l'avis du surveillant des prix sera rendu public.

Un autre questionnement est venu du délai de dépôt des cendres dans le Jardin du souvenir (36h au plus tôt, 120h au plus tard). En effet, ces délais apparaissaient sans fondement, la commune de Sion n'en ayant par exemple pas. Cependant, ce point ayant été rajouté en 2e lecture par le canton afin de satisfaire à la loi cantonale, la CEEUS espère que l'autorité saura faire preuve de compréhension concernant les exceptions prévues, en attendant un éventuel changement de la loi cantonale sur le sujet. En conclusion, la CEEUS approuve la modification du règlement du cimetière et vous recommande à faire de même. Elle tient à remercier le conseil municipal pour le travail accompli, les réponses données et la collaboration constructive qui aura permis d'avancer sur la rédaction de ce règlement.

5.2 Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR s'est réuni pour discuter des modifications apportées au règlement du cimetière ressortant du message dressé par le conseil municipal à l'attention du conseil général.



CONSEIL GENERAL

Notre groupe relève que les paragraphes et articles qui ont été modifiés consistent essentiellement à effectuer une mise à jour afin de répondre aux bases légales et exigences juridiques actuellement en vigueur, et à inclure le village de Charrat.

Le groupe PLR n'a pas de remarque particulière à formuler sur ce règlement et nous approuvons à l'unanimité le message qui nous a été soumis par le conseil communal portant sur la révision complète du règlement du cimetière intercommunal de Martigny.

5.3 Groupe Le Centre / Stéphane Veya

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Comme pour bon nombre d'autres règlements, dont beaucoup restent à être traités par notre assemblée, la fusion de Martigny avec Charrat au 1er janvier 2021 a conduit à la nécessité de révisions et d'actualisations ; le cimetière n'échappe pas à cette règle. Rassurez-vous, je ferai de mon mieux pour que cette discussion reste aussi vivante que possible !

L'un des points forts de ce règlement est l'adaptation aux nouveaux modes de sépulture. Ce règlement intègre également des principes de développement durable en bannissant des substances comme le glyphosate. Qui voudrait d'une éternité polluée ?

Un autre aspect crucial de ce règlement est l'égalité de traitement pour tous les défunts, indépendamment de leur religion. Le cimetière doit rester un lieu d'accueil ouvert à tous, dans le respect de la diversité culturelle et religieuse de notre communauté. La paix éternelle ne fait pas de discrimination.

Une nouveauté particulièrement touchante de ce règlement est la possibilité de poser une petite urne au Monument du Souvenir pour les défunts périnataux. Cela offre aux parents et aux familles un lieu de recueillement dédié, où ils peuvent honorer la mémoire de leurs enfants partis trop tôt. Ce geste de compassion et de respect permet à notre communauté de reconnaître la douleur des pertes périnatales et de fournir un espace de consolation et de souvenir. C'est une avancée qui renforce notre engagement à soutenir toutes les familles dans leur deuil, quelles que soient les circonstances.

Les modifications apportées concernent plusieurs chapitres, notamment la gestion des tombes abandonnées et les procédures d'inhumation. Ces ajustements visent à améliorer l'entretien et la sécurité du cimetière, tout en garantissant le respect dû à chaque sépulture. Une tombe bien entretenue est une marque de respect que nous devons à nos défunts.

En conclusion, ce nouveau règlement du cimetière de Martigny représente un équilibre entre tradition et modernité, respect des lois et des défunts. Il a pour objectif de répondre aux besoins actuels de notre commune tout en préservant la dignité et la sérénité de nos lieux de repos.

Nous tenons encore à exprimer notre profonde gratitude aux personnes qui ont travaillé pour élaborer ce nouveau règlement du cimetière. Leur engagement a permis de répondre aux exigences pointilleuses des services cantonaux. Au vu de ces éléments, le groupe approuve la révision totale du règlement du cimetière intercommunal de Martigny.

5.4 Groupe Les Vert.es / Jacques Claivoz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe des VERT.E. S a examiné la proposition du nouveau règlement concernant le cimetière de Martigny. Le groupe a décidé d'accepter ce nouveau règlement sans réserve.



CONSEIL GENERAL

Nous souhaitons de manière globale que ce cimetière soit encore mieux soigné à l'avenir avec notamment

- un panneau d'interdiction d'utilisation de pesticides et herbicides qui soit bien visible
- avec quelques contrôles aléatoires dans l'année pour confirmer le respect de cette interdiction
- un remplacement à court terme de la haie de tuyas à moitié secs devant la parcelle
- ainsi que d'avantage d'arbres pour lutter contre la chaleur estivale bien présente dans ce lieu encore très minéral.

5.5 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de saluer le travail rigoureux et les efforts considérables déployés par l'Administration communale et le Conseil municipal pour moderniser ce règlement. Cette réforme n'est pas seulement une réponse aux exigences légales actuelles, mais elle traduit également une volonté claire d'adapter nos pratiques aux réalités contemporaines et de promouvoir des valeurs qui nous sont chères.

Inclusion et Respect de la Diversité

Nous soutenons l'engagement pris de ne faire aucune distinction religieuse au sein du cimetière. Le respect des croyances et des origines de chacun est un principe fondamental qui doit guider toutes nos actions publiques. Un cimetière doit être un lieu de paix et de recueillement pour tous, indépendamment de la foi ou des origines des défunts. Cette approche inclusive est le reflet d'une société ouverte et tolérante, à laquelle nous aspirons.

Toutefois, nous reconnaissons également les spécificités culturelles et religieuses qui peuvent influencer les pratiques funéraires. Par exemple, certaines communautés, comme la communauté musulmane, ont des exigences particulières telles que l'inhumation avec le visage tourné vers La Mecque. Nous pensons qu'il serait bénéfique d'explorer la possibilité de créer des espaces dédiés, afin de répondre aux besoins spécifiques de toutes les confessions. Cette initiative, déjà mise en place dans d'autres villes romandes, renforcerait notre engagement envers une véritable inclusion et un respect total de la diversité culturelle et religieuse de nos concitoyens.

En intégrant cette flexibilité et en respectant les rites funéraires de toutes les communautés, nous faisons un pas de plus vers une société réellement inclusive, où chaque individu peut reposer en paix selon ses croyances et traditions.

Engagement pour le Développement Durable

Nous saluons particulièrement l'intégration des principes de biodiversité et de développement durable dans la gestion du cimetière. La proscription de l'utilisation du glyphosate et d'autres produits nocifs est une décision audacieuse qui témoigne de notre engagement à protéger notre environnement. Cette démarche progressive et continue en matière de durabilité montre que nous sommes résolus à laisser un héritage positif pour les générations futures.

Modernisation et Adaptation des Pratiques Funéraires

Les ajustements apportés pour tenir compte des nouveaux modes de sépulture répondent à une évolution des pratiques et des attentes de notre population. Que ce soit à travers l'introduction du Jardin du souvenir ou les adaptations concernant les enfeus et les colombariums, chaque décision reflète une écoute attentive des besoins des familles et une adaptation aux évolutions sociétales.

Bien que la Surveillance des prix ait recommandé une adaptation des tarifs, nous comprenons la décision de maintenir les tarifs actuels qui n'ont pas bougé depuis 2013. Ils reflètent non seulement les coûts réels d'entretien et de gestion du cimetière mais aussi les investissements importants réalisés ces dernières années pour améliorer nos infrastructures funéraires. Une réduction des tarifs aurait inévitablement conduit à une augmentation de la participation financière de nos communes, ce qui est dans le contexte actuel très compliqué.

En conclusion, cette réforme du règlement du cimetière intercommunal de Martigny est nécessaire. Elle nous permet de moderniser nos pratiques, de respecter notre environnement et de garantir l'égalité et le respect pour tous nos concitoyens, dans la vie comme dans la mort.

C'est pourquoi, au nom du groupe du PS - GC je vous invite à approuver cette réforme.

CONSEIL GENERAL

Elle constitue une avancée vers une gestion plus équitable, durable et respectueuse de notre cimetière.

5.6 Vote

Méthode : En personne, en se levant

Nombre de personnes votantes : 50

Acceptation : 50

Refus : 0

Abstention : 0

L'objet est approuvé par les membres présents.

5.7 Commentaire du Conseil municipal / Dorian Farquet

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Juste vous faire un petit complément d'information puisque l'on a eu une demande par rapport à la haie, donc le remplacement de la haie, vue que nous sommes toujours dans l'action, sera faite cette année encore en même temps que la route qui est mise au budget 2024, donc la route des Chenevières, placée à la suite des travaux du Barryland.

Au niveau du processus, vu que cela touche aussi la commune de Martigny-Combe, le projet sera validé par l'assemblée primaire de Martigny-Combe tout prochainement et après il partira au Canton pour approbation.

Un grand merci aux services.

6 Divers

6.1 Commentaire du Conseil municipal / Dorian Farquet

Un complément d'information par rapport aux bus, donc il avait un postulat qui avait été déposé au plénum et validé en 2023. Après des analyses approfondies, notamment avec notre exploitant, pendant toute une année, nous avons validé il y a quelques heures lors de la séance du Conseil municipal, le projet de réponse du postulat et celui-ci vous sera transmis par notre secrétaire le 29 mai 2024.

6.2 Commission santé, affaires sociales et formation / Séverine Cesalli

Bonsoir à toutes les personnes se trouvant dans cette salle,

Mon message s'adresse aux membres du Conseil général. La Commission a été invitée par la présidente de commune pour une présentation du dicastère sur la cohésion sociale, avec Mme Céline Roduit Arlettaz. On a pris conscience du travail de qualité qui est fait pour les travailleurs de la Commune, pour les institutions y compris pour le Conseil municipal et c'est là que nous nous sommes rendus comptes que pour le Conseil général il n'y a pas de soin apporté à la cohésion sociale du groupe.

Nous avons réfléchi à une méthode pour avoir un rendu de chaque conseiller et chaque conseillère, et en cette fin de législature, nous vous proposons un questionnaire de satisfaction à l'ensemble des conseillers et conseillères présentes.

Le questionnaire sera récolté par le Bureau, analysé par le Bureau et un compte-rendu sera effectué par la secrétaire au prochain plénum.



CONSEIL GENERAL

Le Président annonce que le prochain plénum aura lieu le 10.12.2024.

Rentrée politique du 30.08.2024, inscriptions ouvertes auprès de Jessica Perregaux.

Le Président remercie tout le monde et souhaite une agréable soirée ainsi qu'un bel été à toutes et à tous.

La séance plénière se clôture à 22h05

Sandy Monnet
Président du Conseil général

Jessica Perregaux-Dielf
Secrétaire du Conseil général